

Capital Équipement **HANDICAP / DÉPENDANCE**

CAPITAL

jusqu'à **15 000 €⁽¹⁾**



« **DIAGNOSTIC
ERGOTHÉRAPIQUE** »

jusqu'à **400 €⁽²⁾**

Aménagez votre logement pour garder votre indépendance !

Bien vivre à son domicile est le souhait de tous.
Alors en cas de handicap ou de dépendance, des travaux d'adaptation et de sécurisation de votre habitation seront probablement à prévoir.

Avec Capital ÉQUIPEMENT HANDICAP / DÉPENDANCE, vous disposez :

✓ du capital de votre choix

• Vous choisissez librement le montant du capital parmi 5 options : **de 1 500 € à 7 500 €.**

• En cas de survenance du handicap ou de la dépendance, le capital vous est versé rapidement⁽³⁾.
Le paiement de la cotisation est alors arrêté.

• **Ce capital est doublé** si l'état de handicap ou de dépendance survient à la suite d'un accident.

**Doublement du capital
jusqu'à 15 000 €**

• Vous utilisez ce capital comme vous le souhaitez : aménagement de votre logement, adaptation de votre véhicule, aide à domicile...

• Ce capital est cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon la législation en vigueur.

✓ d'une prestation conseil en aménagement de domicile

• Vous bénéficiez de la prise en charge des frais relatifs à un **"diagnostic ergothérapeute" jusqu'à 400 €⁽²⁾.**

• L'ergothérapeute évalue avec vous les aménagements nécessaires pour sécuriser et favoriser l'accessibilité de votre domicile : installation d'une rampe d'accès, mise à niveau d'un plan de travail, élargissement des cadres de portes...
Il pourra également étudier l'adaptation de votre véhicule.

• Lors de son diagnostic, l'ergothérapeute peut vous préconiser les aides, les activités de soins ou de rééducation à mettre en place selon vos besoins pour permettre la récupération ou l'amélioration de vos capacités fonctionnelles.

Un contrat à tarif attractif

La cotisation est calculée en fonction du montant du capital choisi et de votre âge⁽⁴⁾.

**À partir de
0,49 € / mois**

Options	Capital garanti	Capital doublé ⁽¹⁾	"Diagnostic ergothérapeute"	Cotisation mensuelle	
				De 18 à 40 ans	De 41 à 75 ans
1	1 500 €	3 000 €	400 € ⁽²⁾	0,49 €	1,26 €
2	3 000 €	6 000 €		1,00 €	2,47 €
3	4 500 €	9 000 €		1,48 €	3,72 €
4	6 000 €	12 000 €		1,97 €	4,96 €
5	7 500 €	15 000 €		2,47 €	6,20 €

(1) En cas d'accident.

(2) Aux frais réels engagés et dans la limite de 400 €.

(3) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises.

(4) L'âge est calculé par différence de millésime entre l'année de souscription et l'année de naissance.

Capital Équipement **HANDICAP / DÉPENDANCE**

DES AVANTAGES qui font la différence :

- ✓ Un large choix de capital : 5 options de 1 500 € à 7 500 €
- ✓ Un capital doublé, jusqu'à 15 000 €, suite à un accident
- ✓ Un capital versé rapidement en cas de survenance du handicap ou de la dépendance⁽¹⁾
- ✓ Un capital que vous utilisez comme bon vous semble
- ✓ Un capital cumulable avec l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA) selon la législation en vigueur
- ✓ Une prise en charge jusqu'à 400 €⁽²⁾ pour la visite d'un ergothérapeute qui évaluera les aménagements nécessaires à la sécurisation de votre domicile
- ✓ Une souscription possible de 18 à 74 ans
- ✓ Aucun questionnaire médical, une simple déclaration sur l'honneur pour justifier de l'état de santé lors de la souscription
- ✓ Offre "Couple" pour vous et votre conjoint(e)⁽³⁾

(1) À réception des pièces justificatives et sous réserve des conditions requises.

(2) Aux frais réels engagés et dans la limite de 400 €. (3) Conjoint(e), concubin(e) ou partenaire lié(e) par un PACS.

OFFRE "COUPLE" : 10 % de remise sur chaque contrat pour une souscription simultanée

Demandez votre devis gratuit et sans engagement :

• Dans l'une de nos agences
coordonnées sur
www.mutuellebleue.fr

• Par téléphone

0 800 71 81 91

Service & appel
gratuits

• Sur internet

www.mutuellebleue.fr



Je sais qu'être prévoyante m'a aidée
à affronter les difficultés.

À la suite d'un accident, j'ai été reconnue
handicapée et nous avons dû aménager
notre pavillon. Nous avons fait installer un monte-
escalier et transformer la salle de bain.
Le capital versé m'a aidée à financer ces travaux.



VIASANTÉ Mutuelle, mutuelle soumise aux dispositions du Livre II du Code de la Mutualité immatriculée sous le
n° SIREN n° 777 927 120. Membre d'AG2R LA MONDIALE. Siège social : 14-16 boulevard Maiesherbes - 75008 Paris.

mutuelle bleue devient

VIASANTÉ
mutuelle

GRUPE AG2R LA MONDIALE